

Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 37 (1991)

Heft: 33

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles en provenance des cantons suisses.

APPENZELL

Appenzell Rhodes Intérieures : le plus petit canton suisse veut moderniser ses structures

Le plus petit canton suisse, Appenzell Rhodes Intérieures, veut simplifier ses structures complexes qui datent d'avant la Révolution française. La Landsgemeinde de 1992 optera pour un modèle d'organisation en districts ou en communes. Suivra en 1994 une révision correspondante de la constitution. Simultanément, un rapport de commission publiée récemment demande la séparation des pouvoirs au sein du parlement cantonal. Appenzell Rhodes Intérieures est en effet le dernier canton suisse à ne pas connaître une séparation claire entre exécutif et législatif. Les membres de la "Standeskommision", le gouvernement du demi-canton, ont le droit de vote au Grand Conseil. En outre, les séances du parlement ne sont pas conduites par un président, mais par le Landamann gouvernant.

Structures inchangées depuis 1597. Depuis la séparation d'Appenzell en deux demi-cantons, séparation survenue en 1597 suite à la Réforme, les Rhodes Intérieures sont restées quasi inchangées. En fait, seule l'Oberegg - enclave située entre les cantons d'Appenzell Rhodes Extérieures et Saint Gall - forme une commune politique. Le reste du canton ne connaît pas de structure correspondante. Il est donc adminis-

tré par les autorités cantonales. Une étude, effectuée sur l'administration des Rhodes Intérieures, arrive à la conclusion qu'il faut réduire le nombre de départements et de membres du gouvernement de neuf à sept et séparer les tâches locales et cantonales. Le gouvernement voulait introduire le modèle bâlois en Appenzell. Il serait ainsi l'exécutif des six districts. Le Grand Conseil a préféré lui mandater une commission pour élaborer un nouveau modèle.

Séparer clairement les pouvoirs exécutifs et législatifs.

Cette commission propose deux modèles : l'un suivant un découpage selon les six districts pas complètement autonomes cependant, - ils ne disposeraient pas de compétences concernant les élections ou les votations par exemple -, l'autre selon des structures communales, semblables à celles usuelles en Suisse. Appenzell (12.663 habitants) et Oberegg (1.895) formeraient les deux communes politiques du demi-canton. L'étude encourage également une séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, l'introduction d'un président du parlement qui devrait passer de 61 à 50 membres. Quant aux membres du gouvernement, ils devraient se répartir eux-mêmes leur département respectif et non y être nommés comme c'est le cas aujourd'hui. Enfin, les législatures devraient être d'au moins quatre ans - au lieu de dix ans - dans le même dépar-

tement et au minimum huit ans dans l'ensemble - et non plus vingt ans. Les membres de la commission sont fermement décidés à secouer les structures cantonales. Si le Grand Conseil venait à refuser leur projet, une initiative sera lancée.

BALE

Politique d'asile : deux initiatives rejetées par le Grand Conseil de Bâle-Campagne

Le Grand Conseil et le Gouvernement de Bâle-Campagne viennent de rejeter deux initiatives cantonales demandant aux Chambres fédérales de durcir la politique d'asile. La première proposait de renvoyer immédiatement tous les réfugiés entrés illégalement en Suisse et la deuxième de limiter les possibilités de recours pour les requérants dont la demande d'asile a été rejetée. Au nom du gouvernement, le directeur du département cantonal de justice, Andreas Koellreuter, a rejeté les deux initiatives jugées contraires à la constitution et au droit des peuples. Les socialistes, le PDC et les Verts les avaient aussi rejetées, alors que les radicaux et le groupe UDC Evangélique étaient partagés. Seuls à soutenir ces initiatives : les démocrates suisses (ex-Action Nationale).

Rattachement du Laufonnais à Bâle-Campagne : le peuple suisse devrait se prononcer en 1993

Le peuple suisse se prononcera sur le rattachement du district de Laufon à Bâle-Campagne en 1993. Le Laufonnais devrait être définitivement rattaché à Bâle-Campagne le 1er janvier 1994 : tel est le calendrier

adopté à Balsthal (SO) par les délégations des gouvernements des cantons de Berne et Bâle-Campagne qui se rencontraient pour la première fois depuis le scrutin du 22 septembre dernier. Signe d'une volonté de régler rapidement le problème du Laufonnais d'un canton à l'autre, le concordat sur le rattachement du district devrait être signé en 1993, ce qui permettrait la votation populaire la même année. Prochaine étape : les deux délégations devront régler le partage des biens entre les deux cantons et les questions administratives liées au passage du Laufonnais à Bâle-Campagne.

BERNE

Remèdes de cheval pour finances malades.

Le canton de Berne va drastiquement serrer les cordons de sa bourse durant les années à venir. Aucune direction n'échappera aux 270 mesures prises pour rétablir le budget d'ici 1995. D'après Ueli Augsburger, directeur des finances, le déficit dépassera 800 millions de frs.s. en 1995 si cette cure n'est pas administrée. Quant au déficit cantonal, il est estimé entre 450 et 500 millions de frs.s. Premiers touchés par les coupes sombres : les organismes dépendant de subventions. Réduction des subventions à Radio Canal 3, à Radio Jura, fermeture de la clinique dentaire mobile, prestations des cliniques psychiatriques de Bellelay et Münsigen revues à la baisse, remplacement des transports en train par des bus.... 70 % des mesures visent à réduire les dépenses. Mais les Bernois

devront quand même passer à la caisse : le prix de nombre de permis ou de taxes va augmenter. Et les communes devront elles aussi payer : le canton leur laissera, par exemple, assumer à 100% les charges des jardins d'enfants. D'autre part, le gouvernement a décidé de limiter la compensation du renchérissement à 2% pour le personnel de l'Etat. Courant décembre, le Grand Conseil devra encore se prononcer sur 68 mesures qui totaliseraient un "plus" de 273 millions de frs.s. pour les caisses cantonales. Elles vont de la fermeture du conservatoire de Bienne à la suppression de quinze postes de pasteurs dans le canton, en passant par la réduction des subventions aux transports en commun et à la protection civile. Il est clair qu'une telle politique provoquera de vives oppositions et que les mois à venir risquent de voir la grogne s'installer.

FRIBOURG

Condamné pour avoir refusé de témoigner

Raphael Chollet, député, avait été condamné par la justice fribourgeoise à trois jours de prison ferme pour avoir refusé de dévoiler le nom d'un informateur. En mai 1990, le Fribourgeois avait révélé, à l'occasion d'un débat sur les achats de terrains de la caisse cantonale de pension, les démêlés fiscaux d'un adversaire politique, le député démocrate-chrétien Gérald Gremaud. Devant le juge saisi d'une plainte contre inconnu pour violation du secret de fonction, Raphael Chollet avait refusé de donner le nom de son informateur. Condamné, il avait recouru

devant le Tribunal Fédéral. Le Tribunal Fédéral vient d'annuler cette peine, estimant discutable et incompatible avec la Convention Européenne des Droits de l'Homme la procédure à huis-clos prévue par la loi fribourgeoise pour ce genre de mesure coercitive.

GENEVE

Blanchissement d'argent de la drogue : le "crime organisé" utilise toujours la place financière suisse

Les flux financiers du trafic de drogue continuent à traverser la Suisse et le crime organisé tente même d'investir dans l'économie suisse pour recycler ses bénéfices à travers des caisses de pension. C'est ce qu'ont révélé le procureur du canton de Genève, Bernard Bertossa, et Peter Gasser, procureur zurichois, lors de l'émission "Tell Quel" (Télévision suisse romande) consacrée aux frères Magharian. Selon Bernard Bertossa, le blanchissement d'argent de la drogue ne connaît pas de récession sur la place financière genevoise. Faute de plaintes, les enquêtes dépendent de la curiosité de la police et des juges - plusieurs enquêtes sont en cours à Genève. Mais leurs moyens sont limités. La Suisse a profité jusqu'ici du recyclage classique, dans lequel l'argent sale ne faisait que traverser la place financière suisse, relève Peter Gasser, procureur spécialisé du district de Zurich. Depuis peu, le blanchissement prend une nouvelle forme, beaucoup plus dangereuse, car le crime organisé tente de s'implanter dans l'économie directement. Des indices montrent en effet que la mafia cherche à investir

ses capitaux dans de petites et moyennes entreprises suisses, pour blanchir ensuite ses bénéfices à partir de leurs caisses de pension. La provenance criminelle de ces fonds devient très difficile à détecter pour les banques, puisqu'une entreprise suisse n'est pas a priori suspecte de laver de l'argent sale...

Coopération universitaire

Genève-Rhône-Alpes : inauguration du Centre universitaire et de recherche d'Archamps

Situé à 7 km de Genève en France voisine, sur le terrain de l'International Business Park (IBP), le Centre universitaire et de recherche vient d'ouvrir ses portes. L'idée maîtresse de ce centre est de promouvoir la collaboration entre économie et académie par un échange de compétences. Il devrait également servir de pépinière pour le recrutement des entreprises implantées sur place. A terme, 3000 emplois devraient se concentrer sur l'IBP. Quatre filières de formations seront proposées : un institut européen de management de l'achat, un centre de compétences pour la conception de circuits intégrés, un centre de recherche en management des technologies et des stratégies (le "Ashridge International Institute for Organisational Change") et un centre de recherche pour l'industrie de la connaissance et les technologies multimédias (le "Neurope Lab").

Une zone franche de la matière grise.

Dominique Föllmi, chef du Département de l'instruction publique de Genève, devait proposer, au cours de l'inauguration du centre, de transformer celui-ci en une "zone franche de la matière grise", soit un lieu d'extra-territorialité

scientifique sans barrières, au libre usage des scientifiques et des chercheurs. La structure d'accueil du Centre universitaire d'Archamps constitue une expérience novatrice dans le domaine de l'enseignement supérieur auquel l'Etat n'arrive plus à pourvoir seul : ainsi, la construction du centre a été entièrement financée par des capitaux privés, suisses et français.

JURA

Coopération Jura-Belfort : un bilan mitigé

Trois ans après la conclusion d'un accord de coopération transfrontalière entre le territoire de Belfort et le canton du Jura, on ne peut dresser qu'un bilan mitigé. Jurassiens et Français ont échangé les fruits de diverses études concernant des projets de coopération, mais aucune décision n'a été prise. Au chapitre des points concrets, l'on peut néanmoins citer l'accueil d'infirmières belfortaines à l'hôpital de Porrentruy, le prêt par le Jura d'un laboratoire de mesure de qualité de l'air, et la réalisation d'une exposition historique itinérante. Comparés à l'importance des projets encore à l'étude, ces échanges concrets sont minimes. Mais la collaboration a aussi fait surgir des difficultés, comme les frais excessifs des stages des Belfortaines dans le Jura, le manque d'information ou les menaces de démantèlement du trafic des voyageurs de la ligne Delle-Belfort. Tout ne va pas tout seul, et il faudra une intensification des contacts entre les deux régions si l'on ne veut pas voir ces beaux projets tomber à l'eau.

SCHWYZ

René Daniel Haller : un pionnier récompensé

Le prix Brandenberger, doté de 150.000 frs.s., a été remis début novembre à Brunnen, à René Daniel Haller, un autodidacte argovien qui se consacre depuis 35 ans à l'aide au développement en Afrique. Vivant à Mombasa (Kenya), René Daniel Haller est considéré par la Fondation comme un "écologiste autodidacte", un pédagogue qui a su faire comprendre ses découvertes aux personnes qu'il côtoyait. Pionnier de l'agriculture dans les régions arides, il a aménagé des sols incultes en surfaces vertes, peuplées d'animaux et d'élevages piscicoles. Le cycle naturel qu'il a créé, en renonçant à tout apport chimique, est maintenant l'objet d'études scientifiques. Le prix Brandenberger, du nom de l'inventeur de la cellophane Jacques Edwin Brandenberger, a été créé en 1986 pour distinguer un Suisse qui se voe au bien de l'humanité. Il avait été remis pour la première fois l'an passé à l'ancien président de la Croix Rouge Suisse, Hans Haug.

TESSIN

Les sondages de la CEDRA contre la construction d'une route

Le comité pour la construction d'une route pour Pila, un hameau près de Intragna dans les Centovalli, est prêt à accepter des sondages de la Coopérative pour l'Entreposage de Déchets Radioactifs (CEDRA) dans les environs du village si la société construit la route entre Pila et Intragna. Se bat-

tant depuis plus de vingt ans pour cette route, les membres du comité sont disposés à proposer des terrains privés pour des essais de sondage voire même, si le site convenait, pour la construction d'un dépôt de déchets radioactifs. Les autorités cantonales ont en effet renoncé à la construction de la route pour des raisons financières, et ont préféré rénover la ligne ferroviaire Intragna-Pila-Costa.

VAUD

Aux urnes

Les citoyens vaudois n'auront pas chômé, cet automne. Après les élections fédérales, ils auront eu, d'une part à élire le successeur de Marcel Blanc (UDC), Conseiller d'Etat démissionnaire et d'autre part à se prononcer sur une initiative déposée en 1989 par la gauche en faveur d'allocations familiales plus élevées. Il était proposé de faire passer l'allocation familiale de 120 à 200 frs.s. par mois et par enfant, l'allocation professionnelle de 165 à 300 frs.s. et l'allocation de naissance de 1200 à 2000 frs. Mais le peuple vaudois a dit non à l'initiative qui aurait fait du canton de Vaud l'un des plus généreux de Suisse en matière d'allocation. Quant au nouvel élu, il s'agit de Pierre-François Veillon (UDC), un ingénieur agronome de 41 ans député de Bex. Le gouvernement vaudois se compose actuellement de trois radicaux, deux socialistes, un libéral et un agrarien.

Manifestation des syndicats vaudois contre l'austérité

A l'appel de l'Union syndicale vaudoise et des partis de

gauche, 500 à 1000 personnes ont manifesté dans les rues de Lausanne contre l'austérité, la vie chère, les hausses de loyers, la baisse du pouvoir d'achat. Plus particulièrement, la suppression de la compensation bisannuelle du renchérissement, mesure prise récemment par le gouvernement cantonal pour faire face à un déficit budgétaire de 300 millions de frs.s. en 1992 avait provoqué un tollé chez les fonctionnaires. En effet, une seule adaptation annuelle de la compensation entraînerait une perte salariale de 800 frs.s. par an, en moyenne, pour les fonctionnaires vaudois. Les syndicats ont aussi critiqué le blocage des effectifs du personnel de l'Etat (principalement du corps enseignant), le gel des dépenses publiques, la réduction des subsides. "Aussi bien à l'Etat de Vaud que dans le secteur privé, les salariés vivent une attaque sans précédent contre leurs conditions de travail", affirment les porte-parole des manifestants. Ces derniers reprochant aux autorités des "cadeaux fiscaux" consentis ces dernières années et l'absence d'une lutte efficace contre la fraude fiscale.

ZURICH

Rapport libéral sur la politique de la drogue à Zurich : évacuation du Platzspitz en octobre 92 seulement

Un rapport sur le milieu zurichois de la drogue, demeuré confidentiel jusqu'à ce que le "Tages Anzeiger" le révèle, recommande la fermeture du Platzspitz en octobre 1992 au plus tôt. L'exécutif de la Ville, en revanche, tient à éliminer la

"scène ouverte" de la drogue du célèbre parc d'ici l'été prochain. Un groupe de travail composé de fonctionnaires de divers départements municipaux avait proposé à la délégation de la drogue de l'exécutif de tolérer le Platzspitz au moins jusqu'en octobre 92. Ces fonctionnaires estimaient en effet qu'il fallait, avant la fermeture du parc, évaluer les autres mesures prises par la ville. Dans le paquet de mesures présenté fin octobre, la municipalité évoque "différents scénarios". Mais les détails n'ont pas été fixés, comme les délais pour renvoyer les non-Zurichois du Platzspitz ou les emplacements futurs de distributeurs de seringues. Une base de police sur le parc serait possible, mais là non plus, il n'existe pas de plan concret.

Des propositions. Le rapport des fonctionnaires propose concrètement de fermer les installations médicales et sociales à 21h30, puis le parc à 22 heures. Durant la journée, une base de police serait installée sur le Platzspitz, assurant la sécurité. Les non-Zurichois munis d'un permis spécial pourraient dormir dans les abris municipaux, mais pas plus d'un mois. Sans permis, ils pourraient y rester trois jours seulement. L'offre médicale devrait aller en priorité aux "indigènes"....La chambre de malade pour sans-abri et le "Sun-ege", l'hôpital pour toxicomanes atteints du virus du sida, pourraient servir de centres de triage. Quant à l'échange des seringues, il serait assuré durant la nuit par des automates.